



Sous contrat d'Association
Avec l'Etat

REGLEMENT DE L'ECOLE SAINTE MARTHE.

HORAIRES

◇ CLASSES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Cycle 1 (maternelles) 8h30 - 11h20
13h30 - 16h20

Cycle 2 (CP - CE - CE2) 8h30 - 11h30
13h30 - 16h35

**Les élèves doivent arriver à
8h 25 et à 13h 25 au plus tard**

Cycle 3 (CM1 - CM2) 8h30 - 11h30
13h30 - 16h40

◇ GARDERIE - ETUDE

Etude : CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2

de 17h00 à 18h00 (récréation à partir de 16h30 et jusqu'à 17h00)

Garderie : PS / MS / GS

de 16h30 à 18h00 (les enfants peuvent être repris à partir de 17H45)

Fonctionnement de l'étude: tout élève inscrit doit être présent les jours choisis pendant toute la période. Une absence exceptionnelle doit être signalée à son enseignant.

L'inscription occasionnelle à la cantine, à l'étude et à la garderie doit rester exceptionnelle. Dans ce cas, la demande doit parvenir à Mme la Directrice - via le secrétariat - **48H à l'avance** afin de pouvoir confirmer ou non l'inscription (en fonction des places disponibles). Les tickets de cantine et d'étude ne se vendent que par carnets de 10 et de 5.

◇ ACCUEIL - PERMANENCE

Pour rendre service aux familles, un accueil est assuré le matin de 8h00 à 8h25.

SANTE

- ◇ En cas d'accident, le SAMU est appelé et les enfants sont transportés par leurs soins à l'hôpital. Dans tous les cas, les familles sont averties.
- ◇ **L'Ecole n'est pas habilitée à donner des médicaments.** En cas de **maladie**, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), les médicaments sont à donner en main propre au secrétariat (ne **jamais** les laisser dans les cartables).

Sport : Tout élève doit participer au cours d'éducation physique et sportive. Il n'en est dispensé que **sur présentation d'un certificat médical**. Il en est de même pour la piscine.

TENUE

- ◇ Les enfants doivent avoir une tenue correcte et décente à l'école. Tout enseignant peut être amené à signaler à une famille que la tenue portée par l'enfant n'est pas appropriée.
- ◇ **Tous les vêtements doivent être marqués** (pull, blouson/manteau mais aussi les **2** gants, le bonnet ...).
- ◇ **Classes maternelles** : éviter de mettre aux enfants des ceintures, des bretelles, des baskets montantes, des salopettes mais préférer des vêtements avec élastique à la taille et des chaussures sans lacets. **Les écharpes et les foulards sont interdits** : pour l'hiver, privilégier les tours de cou à enfiler.
- ◇ **Sport** : Prévoir une tenue appropriée : chaussures de sport (faciles à mettre pour les CP), survêtement et tee-shirt de rechange.

SORTIES SCOLAIRES

- * Des sorties peuvent être proposées. S'il n'y a pas assez d'accompagnateurs, celles-ci seront annulées.

TRAVAIL SCOLAIRE

- ◇ **Classes élémentaires** :
 - * Les travaux des élèves sont remis régulièrement et doivent revenir signés par les parents.
 - * Les livrets d'évaluation sont remis aux élèves par la Directrice **plusieurs fois dans l'année (dates communiquées en réunion de parents)**.
- ◇ **Classes maternelles**:
Les carnets de suivi des apprentissages sont remis aux élèves **en janvier et juin** pour les niveaux MS et GS, et **en juin** pour les PS. Ils doivent être rendus aux enseignants signés.

- ◇ Les livrets de connaissances et de compétences restent dans l'établissement jusqu'à la fin du cycle école primaire sauf en cas de changement d'établissement scolaire.
- ◇ Les décisions de passage ou de maintien dans un cycle sont prises en conseil de cycle.
- ◇ La répartition des élèves dans les classes est décidée en concertation par l'équipe pédagogique. Il n'est pas possible de tenir compte des demandes éventuelles des familles.

DISCIPLINE

◇ Il est interdit aux élèves :

- ✓ De pénétrer en classe pendant les récréations
- ✓ De remonter dans les classes ou couloirs après les sorties des classes
- ✓ D'apporter des bijoux
- ✓ D'apporter des chewing-gums, des sucettes, des bonbons
- ✓ D'apporter des balles ou ballons **durs**
- ✓ D'apporter des objets nuisibles ou dangereux, des jeux électroniques
- ✓ De porter du vernis à ongle
- ✓ **Les téléphones portables sont formellement interdits à l'école.**

- ◇ Les goûters ne sont autorisés que pour les enfants de l'élémentaire qui restent à l'étude.
- ◇ Aucune réclamation ne sera acceptée pour les jouets et les bijoux apportés à l'école en cas de bris, de vol ou de perte.
- ◇ Dans certaines situations, nous pouvons proposer des contrats signés des différentes parties (parents, élève, enseignant, directrice) afin d'aider l'élève à respecter les règles de l'école, de la classe pour le bien de tous.

RELATIONS PARENTS ECOLE

- ◇ Chaque élève possède un cahier de liaison « écolien » que les parents voudront bien **lire régulièrement** et **signer** à chaque nouvelle information donnée. Les parents pourront y écrire tout mot à transmettre à un membre de l'école
- ◇ Le Chef d'Etablissement reçoit les parents sur rendez-vous.
- ◇ Les enseignants reçoivent également sur rendez-vous. Il est instamment demandé aux parents de ne pas monter dans les classes et de ne pas descendre dans le préau sans y avoir été invités.

REGLEMENT DE LA CANTINE.

Dans un souci de mieux vivre le temps de pause qu'est le déjeuner, un règlement de cantine a été établi. Nous vous demandons d'en prendre connaissance, avec votre (vos) enfant(s) et de le signer pour signifier votre accord.

1. Avant d'aller à la cantine, je me lave les mains avec du savon.
2. Je me mets en rang calmement avant d'entrer dans la cantine.
3. Je suis poli(e) et respectueux avec le personnel de cantine. Ceci implique de dire « S'il te plaît, merci... »
5. Je m'assois correctement et reste assis(e) pendant le repas et enlever mon manteau que je pose sur mon dossier.
6. Pour une question d'hygiène, j'ai une serviette en tissu (marquée à mon nom).
7. Je mange proprement à l'aide de mes couverts.
9. Je ne joue pas avec la nourriture (le pain ou autre...).
10. Je peux parler, mais sans crier : pour éviter de faire trop de bruit, je ne parle qu'à mes proches voisins, sans élever la voix.
11. À la cantine, je goûte à tout. Si je n'aime pas un plat, je demande poliment de m'en mettre juste un peu. (Goûter, c'est prendre l'équivalent d'une fourchette). Et je mange tout ce qu'il y a dans mon assiette.
12. Je demande du supplément (quand c'est possible) mais uniquement si mon assiette est terminée.

Remarque : Tout manquement au règlement sera sanctionné.

REGLEMENT DE L'ETUDE.

1. A 16h30, je pose mon cartable bien rangé devant ma salle d'étude.
2. Je récupère mon goûter (la boîte reste dans mon cartable).
3. Je n'oublie pas de passer aux toilettes.
4. Lorsque la sonnerie retentit, je récupère toutes mes affaires (papier, manteau, écharpe...) et je me mets en rang en silence.
5. Si je suis dans ma classe, je me mets à ma place, sinon, je m'assois à la place qui m'est attribuée.
6. Je m'installe en silence et je me mets au travail sans attendre.
7. Je ne me déplace dans la classe qu'avec l'autorisation de l'adulte.
8. Je viens à l'étude pour travailler et finir mes devoirs.
9. Je peux demander de l'aide.
10. Je ne sors pas de la salle d'étude.

Tout manque de respect de l'une de ces règles peut être signifié par écrit aux parents sous forme d'avertissement. Trois avertissements entraineront une exclusion temporaire de l'étude.